

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du lundi 11 janvier 2021

21 membres du conseil de l'institut étaient présents ou représentés, 3 procurations ont été enregistrées à l'ouverture de la séance.

Membres désignés par la Rectrice de l'académie de Dijon :

Monsieur Norbert PERROT
Monsieur Dominique BEDDELEEM
Madame Catherine ENGASSER – procuration à monsieur Dominique BEDDELEEM
Madame Céline NOTEBAERT
Monsieur Cédric PETITJEAN – procuration à madame Alexandra ALMIMOFF
Madame Alexandra ALMIMOFF

Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne :

1

Madame Audrey BENTZ – procuration à monsieur Julien MUGNIER
Monsieur Jean-François GIRET
Madame Sophie MORLAIX
Monsieur Julien MUGNIER
Madame Emmanuelle PUCÉAT

Membres élus :

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés
Madame Sandrine GARCIA

Collège B : les maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs
Monsieur Loïc SZERDAHELYI

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale
Madame Christiane SALMAIN-NORMAND
Monsieur Fabien TISSERAND

Représentants des autres personnels
Monsieur Olivier BOULIN
Madame Séverine DELEPIERRE

Membre représentant le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté :

Madame Francine CHOPARD

Membres désignés par le conseil de l'institut

Madame Laure LUCHEZ

Monsieur Frédéric MUYARD

Monsieur Philippe CLAUS

Invités permanents :

Madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de l'académie de Dijon

Monsieur Vincent THOMAS, président de l'université de Bourgogne

Madame Elsa LANG RIPERT, directrice de l'INSPE

Monsieur Gracian DIDIER, responsable administratif de l'INSPE

Madame Lucie CORBIN, directrice adjointe de l'INSPE, directrice du département MEEF

Madame Dorianne LÉOTHAUD, responsable du site MEEF de Dijon

Monsieur Julien MARLOT, responsable du service inter-académique de l'ens. sup. et de la recherche BFC

Monsieur Jake MURDOCH, directeur adjoint de l'INSPE, directeur du département sciences de l'éducation

Madame Véronique PARISOT, directrice adjointe de l'INSPE, directrice du département Denis Diderot

Ordre du jour

2

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020
- 2 - Présentation du dossier d'accréditation des masters MEEF
- 3 - Convention de partenariat avec la GMF
- 4 - Questions diverses

○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○

Constatant que le quorum est atteint, monsieur Norbert PERROT, président du conseil de l'institut, ouvre la séance à 14h30 en présentant ses meilleurs vœux pour la nouvelle année aux membres du conseil. Il signale ensuite que l'ordre du jour sera légèrement modifié. Les points 3 et 4 de l'ODJ seront examinés avant le point 2 concernant l'accréditation des masters MEEF afin de concentrer les débats sur le principal dossier soumis au conseil ce jour.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020

Le procès-verbal de la séance du lundi 30 novembre 2020 est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

3 - Convention de partenariat avec la GMF

Le président du conseil cède la parole à monsieur Gracian DIDIER.
Le responsable administratif apporte des précisions sur la convention de partenariat avec la GMF qui prévoit le versement d'une somme de 3 400 € au profit de l'INSPE.
Cette convention est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

4 - Questions diverses (sortie d'inventaire et convention)

Monsieur Gracian DIDIER garde la parole pour proposer la mise au rebut d'un four de marque Fagor issu de la restauration collective du site de Mâcon.

Cette sortie d'inventaire est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Le dernier point concerne une convention entre l'IREDU et l'ANR qui a déjà été approuvée par le conseil le 16 septembre 2020 mais pour son montant TTC. Le pôle finance a demandé que la convention soit représentée au vote du conseil pour le montant HT, soit la somme de 13 920 €.

Cette convention est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

2 - Présentation du dossier d'accréditation des masters MEEF

Le président du conseil laisse la parole à mesdames Elsa LANG RIPERT et Lucie CORBIN pour la présentation de ce dossier.

Pour débiter, la directrice de l'INSPE retrace l'historique de cette réforme, ses enjeux et ses nouveautés. Elle rappelle que la publication des différents textes réglementaires et législatifs introduisant cette réforme s'échelonne depuis le mois de mai 2019. Elle déplore la non parution, encore à ce jour, des textes régissant la formation continuée et les concours.

Elle mentionne les 3 enjeux de cette réforme :

- une professionnalisation plus soutenue,
- un maintien de l'excellence universitaire,
- et une homogénéisation de la formation au niveau national.

3

Elle évoque ensuite les changements au niveau de la formation : déplacement du concours en fin de M2, transformation du mi-temps en responsabilité pour des fonctionnaires stagiaires en tiers temps en responsabilité ou en stages d'observation et de pratique accompagnée pour les étudiants de master 2.

Monsieur Olivier BOULIN demande si cette réforme va aboutir à une année sans concours. Madame Elsa LANG RIPERT précise que le concours en M1 est maintenu pendant la période transitoire. Ainsi, un étudiant qui obtiendra son concours en fin de M1 se verra appliquer les anciennes règles. Et s'il échoue, il lui sera appliqué les nouvelles dispositions de la réforme et il aura alors la possibilité de repasser le concours en fin de M2.

La directrice de l'INSPE apporte des précisions sur le contenu du dossier d'accréditation qui est constitué du dossier de présentation de l'offre de formation et de ses annexes :

- l'annexe 1 concernant l'équipe pédagogique pluri-catégorielle définit la typologie des enseignants qui interviennent dans les différents parcours,
- l'annexe 2 apporte des informations plus administratives (âge, statut ...) sur les personnels affectés à 100% à l'INSPE,
- les annexes 3 contiennent la retranscription dans des tableaux excel du nombre d'heures allouées pour chaque module des formations MEEF 1^{er} degré, 2nd degré et CPE afin de démontrer que la volumétrie horaire imposée par le référentiel est respectée.

Madame Elsa LANG RIPERT précise que le dossier d'accréditation est divisé en 5 chapitres.

- **1 – modalités d'élaboration de l'offre entre les partenaires**

Ce chapitre recontextualise les différentes phases de l'élaboration de l'offre de formation avec les partenaires.

Tout au long de ce processus, les réflexions menées ont été partagées avec les différentes instances (comité académique de pilotage présidé par madame la rectrice, comité académique de suivi, conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'INSPE et conseil d'institut).

Le pilotage effectué par ces instances a su guider le travail des équipes en donnant les axes à suivre et les objectifs à atteindre.

Tous les personnels travaillant à la formation des étudiants de l'INSPE (titulaires, AFA, FA, PEMF, vacataires) ont été appelés à se prononcer lors de réunions institutionnalisées ou non.

En plus des autres INSPE, et tout particulièrement celui de Franche-Comté, l'INSPE peut également compter sur ses nombreux partenaires qui collaborent à la vie de l'institut (CANOPÉ, DRAC ...).

- **2 – continuum de formation**

Le master, sujet de la réforme, s'intègre dans un continuum de formation qui se déploie avant et après le parcours MEEF.

En amont du master MEEF, trois dispositifs de préprofessionnalisation existent à l'université de Bourgogne dont deux au sein de l'INSPE (la prépro MEF et la licence EFEC). Le troisième résulte de la préprofessionnalisation par les contrats type AED qui existe maintenant depuis deux ans à l'université.

4

Le projet de parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) qui avait été présenté aux membres du conseil de l'institut lors de la dernière séance n'a pas été retenu par le ministère en raison de l'éloignement du lycée choisi avec le campus universitaire.

Madame la rectrice précise que le critère d'unité de lieu entre l'établissement et l'université n'avait pas été stipulé lors du lancement de l'appel à projets. Elle indique qu'un nouveau projet pourrait être proposé dès l'année prochaine en tenant compte de ce critère géographique et en s'appuyant sur les expérimentations des PPPE labélisés.

Monsieur le président de l'université fait part de son étonnement par rapport à ce critère qui ne prend pas réellement en compte le maillage territorial de l'université de Bourgogne.

En ce qui concerne la **formation post-master MEEF**, la directrice de l'INSPE souligne que l'absence des textes dans ce domaine a été un véritable frein aux réflexions menées pour la construction de la maquette MEEF lors de certaines étapes.

- **3 – masters MEEF**

Madame Elsa LANG RIPERT laisse la parole à la directrice du département MEEF pour commenter les quatre points de ce chapitre.

➤ **Capacités d'accueil en master 1**

Madame Lucie CORBIN rappelle que le choix avait été fait de conserver des capacités d'accueil identiques aux années précédentes, le rectorat ayant annoncé sa capacité de proposer à tous les étudiants un stage à tiers temps en responsabilité (à l'exception de l'EPS où le recours aux stages de pratiques accompagnées sera nécessaire en raison du choix de conserver des capacités d'accueil assez élevées).

Suite aux dernières informations données par le ministère concernant le calibrage, les tiers temps en responsabilité devront être pris sur les fonds propres du rectorat. Il résulte de cette décision que le nombre de berceaux tiers temps sera probablement moindre que celui qui avait été projeté initialement.

La directrice de l'INSPE précise que certains INSPE ont pris la décision de réduire leurs capacités d'accueil afin de faire correspondre cette capacité au nombre de stages à tiers temps. Le choix de l'INSPE de Bourgogne a été de maintenir ses capacités d'accueil et d'ouvrir la possibilité d'effectuer des stages sous d'autres formes. Un choix différent aurait probablement conduit à fermer certaines filières.

➤ **Équipes pluricatégorielles**

La directrice du département MEEF rappelle que la réforme impose que la formation soit dispensée pour un tiers par des professionnels de terrain.

À l'heure actuelle, le taux d'intervention de praticiens est d'environ 30 % sur les 3 mentions.

Concernant le 2nd degré, cette exigence sera tenue puisque le taux est déjà de 36,9 %.

Concernant le master PE, la mise à disposition de PEMF par le rectorat pour un équivalent de 4 ETP va permettre d'atteindre l'objectif fixé dès la rentrée prochaine, avec la possibilité de faire, si besoin, de la coanimation.

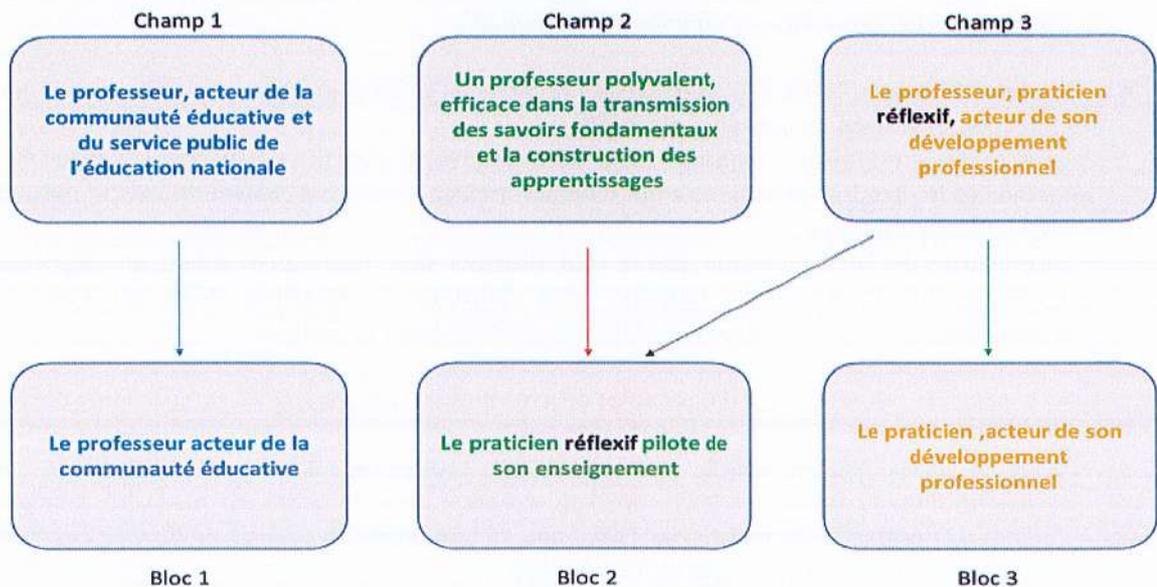
Concernant le master CPE, si le pourcentage de praticiens de terrain est actuellement très élevé (68,3 %), le recrutement d'une maîtresse de conférence en sciences de l'éducation spécifiquement dédié à ce master, va permettre à court terme d'équilibrer les taux.

➤ **Étapes dans la construction de la nouvelle offre de formation pour la rentrée 2021**

Après une phase d'appropriation par les personnels du référentiel de compétences, les trois champs de ce référentiel de formation ont été transposés en 3 blocs de compétences.

Comme cela apparaît sur le schéma ci-dessous, madame Lucie CORBIN souligne qu'il a semblé plus pertinent d'associer la réflexivité du praticien au bloc 2 plutôt qu'au bloc 3.

5



L'étape suivante a consisté à décliner les 3 blocs en UE. En raison de l'importance en termes de compétences à travailler, de contenus de formation et d'attendus de fin de formation du bloc n°2, le choix a été arrêté de travailler sur 4 UE pour les trois mentions en divisant les compétences du bloc 2 en deux UE.

Ensuite, un premier travail de ventilation des heures de formation a été mené. Ainsi des matrices pour chaque mention ont pu être constituées, ce qui a permis aux groupes de travail d'œuvrer sur l'élaboration des fiches filières.

La directrice du département MEEF relève que, depuis le dernier conseil d'institut, 20 heures supplémentaires ont été mise à la disposition des UFR pour la partie disciplinaire.

Madame Elsa LANG RIPERT signale que la gouvernance de l'uB a, en sus, donné son accord pour attribuer 30 heures complémentaires sur les maquettes de 4 UFR dont les parcours ont des spécificités de bi-disciplinarité (histoire-géographie, SVT, physique-chimie) ou de spécificité de concours (EPS).

Madame Lucie CORBIN mentionne également le travail important des équipes sur la réflexion de la progressivité du développement des compétences sur les 4 semestres du master en prenant en compte les différentes contraintes comme celles occasionnées par les concours en fin de M2.

Monsieur Philippe CLAUS sollicite une précision concernant la prise en compte de l'enseignement en maternelle dans la fiche filière de 1^{er} degré.

La directrice du département MEEF confirme que la spécificité de l'enseignement en classe de maternelle est bien incluse dans la fiche filière, où l'UE 2 est scindée en 2 Ec (qui se nomment respectivement « enseigner en élémentaire » et « enseigner en maternelle »).

6

➤ Stages : formation en master MEEF et alternance intégrative

Pour une entrée progressive dans le métier, la formation aux métiers de l'enseignement de l'éducation doit s'accompagner de stages qui permettront aux étudiants de développer les compétences du référentiel au travers de situations variées d'exercice professionnel.

Madame Emmanuelle PUCÉAT interroge la direction de l'INSPE sur l'impact de la diminution des tiers temps en responsabilité sur les capacités d'accueil.

La réponse apportée par madame Lucie CORBIN précise que si les capacités d'accueil ne seront pas modifiées, le recours aux stages de pratique accompagnée sera probablement plus important que ce qui était initialement prévu.

La directrice de l'INSPE évoque que le coût financier des stages qu'ils soient en responsabilité ou en accompagnement pourraient entraîner des difficultés budgétaires. Mais en l'absence de plus d'informations, il est trop tôt pour en tirer des conséquences définitives.

• 4 – Focus sur des modules de la formation transversale au service d'une culture commune

Madame Lucie CORBIN souligne qu'une attention toute particulière a été apportée à la place de la recherche dans la formation MEEF. De son initiation dans le cadre du mémoire à l'identification et l'utilisation des travaux de recherches, l'étudiant, en tant que futur enseignant ou CPE, doit pouvoir en tirer profit afin d'améliorer sa pratique professionnelle.

Concernant l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers, la directrice du département MEEF rappelle que cette problématique a toujours été l'une des priorités de formation définies au sein de l'INSPE

de Bourgogne. C'est donc sans difficulté que l'institut répond parfaitement aux attentes du ministère dans ce domaine.

Concernant la formation au et par le numérique, le nouveau master va proposer aux étudiants un socle de connaissances et de compétences numériques essentielles à leur entrée dans le métier.

Le dernier point abordé par madame Lucie CORBIN porte sur l'enseignant ou le CPE, acteur de son développement professionnel. Si l'UE 4, qui lui est consacrée, est moins volumineuse en terme d'horaire, elle n'en est pas moins ambitieuse. En effet, il apparaît fondamental que dès la formation initiale, les futurs professeurs ou CPE puissent acquérir la culture de l'apprentissage tout au long de la vie.

L'UE 4 a été construite avec des modules de formation « à la carte » où les étudiants pourront choisir de renforcer et d'approfondir un domaine de compétences déjà abordé dans la formation (culture numérique, artistique, citoyenne ...).

- 5 – Poursuite de la réflexion ...

La directrice de l'INSPE souligne que le travail de réflexion sur la mise en place de la nouvelle offre de formation n'est pas terminé. Elle énumère la liste des actions encore à mener (affiner les contenus des modules de formation, identifier plus finement quelle typologie d'enseignants assurera quel enseignement, prévoir la formation des tuteurs en lien avec les objectifs des stages ...).

Madame Elsa LANG RIPERT termine la présentation du dossier d'accréditation des masters MEEF par 3 points de vigilance :

- La non parution à ce jour des textes définitifs sur les concours engendre une inquiétude sur la mise en place même de cette réforme professionnalisante. En effet, si les concours ne sont pas révisés dans le sens de la réforme du master MEEF, le nouveau master ne permettra pas aux étudiants de se préparer correctement aux concours pour le 2nd degré. La formation même en INSPE pourrait alors être remise en cause.
- de nombreuses questions restent en suspens concernant l'année de transition (2021-2022), notamment la gestion en M2 de deux publics de stagiaires (des fonctionnaires stagiaires à mi-temps et des M2 contractuels à tiers temps).
- concernant la mise en stage concrète en M2, il reste encore beaucoup à faire en lien avec les partenaires académiques (identifier des berceaux de stages, organiser la phase de recrutement, la construction du suivi ...).

7

Monsieur Vincent THOMAS remercie les équipes de l'INSPE pour le travail accompli et les félicite pour avoir réussi à apaiser les tensions qui pouvaient exister.

Le dossier d'accréditation est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Norbert PERROT lève la séance à 16h05.

Le Président du conseil de l'institut

Norbert PERROT

